

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **04/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **38**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **15_300924**

**OBJET : ENFANCE,
EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du
renouvellement du dispositif
d'aide aux transports
scolaires.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°15_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

En 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de transport, a mis en place un « Pass Scolaire Métropolitain » proposant un lissage des tarifs des abonnements afin d'harmoniser la tarification du transport scolaire sur l'ensemble de son territoire générant ainsi une augmentation tarifaire.

Dès lors, la Ville d'Aubagne a apporté son soutien aux familles subissant cette hausse tarifaire par une participation financière au transport scolaire des collégiens et lycéens scolarisés hors de la commune.

En 2023, malgré la non reconduction de l'aide de la Métropole, la Ville a reconduit sa politique d'aide au transport scolaire par sa réinscription dans la convention de transport de la Métropole pour la totalité du montant de l'abonnement des familles.

Une fois par an, en fin d'année scolaire, un titre exécutoire est émis par la Métropole afin que la Ville s'acquitte du montant de sa participation.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la Commune entend renouveler son soutien aux familles résidant à Aubagne comme suit :

Type d'Abonnement	Montant en € de Prise en Charge par la Commune année scolaire 2024/2025
PASS SCOLAIRE SANS RTM y compris Pass Cartreize	
Abonnement Annuel CARTREIZE	60
Abonnement Annuel CARTREIZE Boursier	30
Abonnement Annuel CARTREIZE CMUC	30
Abonnement Annuel CARTREIZE Famille Nombreuse	48
PASS SCOLAIRE AVEC RTM y compris Pass Cartreize	
Abonnement Annuel CARTREIZE avec RTM	220
Abonnement Annuel CARTREIZE Boursier avec RTM	110
Abonnement Annuel CARTREIZE CMUC avec RTM	110
Abonnement Annuel CARTREIZE Famille Nombreuse avec RTM	176

Cette délibération propose de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la reconduction de la participation de la Ville aux frais d'abonnement de transport scolaire des familles aubagnaises dont les enfants collégiens et lycéens sont scolarisés sur le territoire métropolitain, au titre de l'année scolaire 2024/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_15-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°15_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de renouveler ce dispositif d'aide en direction des familles aubagnaises,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de RECONDUIRE l'aide au transport scolaire pour les étudiants aubagnais scolarisés hors de la commune au titre de l'année scolaire 2024/2025 ;

ARTICLE 2 : de PROCEDER au paiement des sommes dues pour un montant correspondant aux différents types d'abonnements, sur la base du titre émis par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les crédits correspondants sur le budget 2025 au titre de l'année scolaire 2024/2025.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_15-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024

